



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau des ressources humaines**

Arrêté modificatif portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture d'Eure-et-Loir

La Préfète d'Eure-et-Loir

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture de l'Eure-et-Loir ;

Vu le procès-verbal de répartition et d'attribution des sièges au comité technique de la préfecture d'Eure-et-Loir, établi à l'issue des élections professionnelles qui se sont déroulées du 30 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté initial portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture d'Eure-et-Loir du 5 février 2019 ;

Vu l'arrêté modificatif portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture d'Eure-et-Loir du 23 janvier 2020 ;

Vu le détachement au 1^{er} octobre 2020 de Mme Florence LARSONNIER;

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)

Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi **sur rendez-vous exclusivement**

Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr , rubrique "Démarches administratives "

Vu la mobilité de M. Jacques REBOUX ;

Vu les désignations des nouveaux membres FSMI/FO du 5 octobre 2020 ;

Vu la désignation du nouveau membre UATS-UNSA du 5 octobre 2020 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général.

ARRETE :

Article 1^{er} : l'arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture d'Eure-et-Loir du 23 janvier 2020 est modifié ainsi qu'il suit :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture d'Eure-et-Loir :

Syndicats	Nombre de sièges	5 membres titulaires	5 membres suppléants
FSMI/FO	4	Liliane JANCI	Marie-Claire DEL CORTE
		Thomas MOULIN	Mélissa ALAPHILIPPE
		Xavier RENARD	Alice MERLAND
		Valérie JUNIET	Françoise CHESNAIS
UATS-UNSA	1	Thierry ROSIER	Christele GILLES

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Chartres, le 5 octobre 2020

La Préfète

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Adrien BAYLE

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)

Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi **sur rendez-vous exclusivement**

Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr , rubrique "Démarches administratives "